

0851662V  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE MICHEL RAGON  
409 RUE DU MONDIAL  
85600 MONTAIGU VENDEE  
Tel : 0251060202

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 9  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 24  
Quorum : 13  
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 24/09/2024  
Réuni le : 03/10/2024  
Sous la présidence de : Vincent Payen-De-La-Garanderie  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

**Compagnie ANNIAN**

Le conseil d'administration approuve la convention avec la cnie ANNIAN. Cette convention a pour objet la mise en place d'ateliers de danse du 20 au 29 novembre 2024 pour le niveau 4ème. Le montant de la prestation (1400 €) est intégralement pris en charge par le Pass culture collège. Les frais de déplacement, d'un montant de 260 €, et de repas, d'un montant de 124.20 €, sont de 384,20 €, le tout pris en charge par l'établissement. Le financement a déjà été prévu lors du budget primitif sur la ligne « culture urbaine ».

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0